



# PRÉFÈTE DU GERS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## CONFERENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE

Liste électorale du collège  
des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de  
moins de 30 000 habitants

<b>Nom de l'établissement public à fiscalité propre</b>	<b>Nom et prénom du président</b>
Communauté de communes Val de Gers	M. RIVIERE François
Communauté de communes de la Lomagne Gersoise	M. BALLENGHIEN Xavier
Communauté de communes du Bas-Armagnac	M. GOUANELLE Vincent
Communauté de communes de la Ténarèze	M. BOISON Maurice
Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne	M. FANTON Patrick
Communauté de communes du Grand Armagnac	M. BEYRIES Philippe
Communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone	M. ARIES Gérard
Communauté de communes Bastides de Lomagne	M. SILHERES Jean-Luc
Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers	M. GUILHAUMON Jean-Louis
Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne	Mme SALLES Céline
Communauté de communes Armagnac Adour	M. PETIT Michel
Communauté de communes du Savès	M. LEFEBVRE Hervé
Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac	Mme NETO Barbara
Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine	M. IDRAC Francis

La présente liste, arrêtée ce jour, comporte 14 électeurs.

Fait à Auch, le 12 AOUT 2020

Pour la préfète et par délégation,  
la secrétaire générale

Edwige DARRACQ